



Fédération Française de Baseball & Softball

Siège social : 41 RUE FECAMP - 75012 PARIS
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**RSM Paris**

5-7, rue des Italiens

75 009 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr**Fédération Française de Baseball & Softball**

Siège social : 41 RUE FECAMP - 75012 PARIS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'Association Fédération Française de Baseball & Softball,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Fédération Française de Baseball & Softball relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de **systématiquement détecter toute anomalie significative**. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 2 mars 2026

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Djamel ZAHRI

Associé

COMPTES ANNUELS

en euros

FEDERATION FRANCAISE BASEBALL & SOFTBALL

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan au 31/12/2025

41 rue de Fécamp
75012 PARIS

SIRET : 32711406200042

NAF : 9319Z

Sommaire

Dossier - page de garde	1
Sommaire	2
BILAN	
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
COMPTE DE RÉSULTAT	
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite)	6
ANNEXE	
Règles et méthodes comptables	7
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	13
Etat des créances et des dettes	14
Charges à payer et produits à recevoir	15
Produits et charges constatés d'avance	16
Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice	17
Variation des fonds dédiés et reportés	18
Variation des fonds dédiés - Subventions d'exploitation	19
Variation des fonds propres 431-5	20
Effectif moyen	21
Honoraires des commissaires aux comptes	22
Informations complémentaires sur les produits d'exploitation	23

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	22 073	22 073		
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	19 456	18 706	749	1 655
Autres immobilisations corporelles	97 476	79 362	18 114	23 070
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 899		5 899	5 899
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	144 903	120 141	24 762	30 624
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours	37 759		37 759	46 801
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	19 755		19 755	108 214
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	280 766		280 766	205 784
Charges constatées d'avance	2 160		2 160	3 855
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	540 820		540 820	335 724
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	881 261		881 261	700 378
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	1 026 164	120 141	906 023	731 002

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	119 282	-11 970
Excédent ou déficit de l'exercice	115 730	131 253
Situation nette	235 012	119 282
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	235 012	119 282
Autres fonds propres		
Fonds non remboursables		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		25 604
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		25 604
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129 438	114 740
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	56 675	40 789
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	142 856	37 902
Produits constatés d'avance	342 041	392 684
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	671 011	586 115
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	906 023	731 002

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	573 021	557 433
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	24 277	22 547
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	630 237	578 517
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	587 655	549 710
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	84 971	44 426
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	25 604	
Autres produits	544	1
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 926 308	1 752 635
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	35 971	43 079
Variation de stocks	9 042	1 307
Autres achats et charges externes	1 318 316	1 136 043
Aides financières	71 616	66 092
Impôts, taxes et versements assimilés	16 000	6 067
Salaires	271 154	261 999
Cotisations sociales	80 252	72 646
Dotations aux amortissement et dépréciations	7 224	9 801
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées	937	
Reports en fonds dédiés		25 604
Autres charges	1 715	43
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 812 226	1 622 680
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	114 082	129 954
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 648	1 524
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		138
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	1 648	1 663

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		364
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		364
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 648	1 299
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	115 730	131 253
Produits exceptionnels V		
Charges exceptionnelles VI		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 927 956	1 754 297
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 812 226	1 623 044
EXCÉDENT OU DÉFICIT	115 730	131 253

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe

Règles et méthodes comptables

PREAMBULE

L'Association dite « FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL » (F.F.B.S.) a pour objet l'organisation générale, le développement, la promotion et le contrôle de la pratique du baseball, du softball, du baseball5, ainsi que les pratiques dérivées, connexes et complémentaires de ces disciplines, que celles-ci aient pour objet le loisir ou un intérêt social, éducatif ; et ceci tant sur le territoire métropolitain que dans les collectivités d'outre-mer, les collectivités territoriales et les collectivités de Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie Française.

Elle a été créée en 1924. Sa durée est illimitée.

Le présent document correspond à l'annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 906 023 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 115 730 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Sauf mention contraire, les montants sont présentés en euros.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce, du règlement ANCn° 2022-06 du 6 novembre 2022 relatif au plan comptable général et du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement ANC 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES

En 2025, après un exercice comptable 2024 positif, l'objectif était de confirmer notre capacité à maîtriser les coûts, à développer certaines ressources et à valider que nos décisions prises en faveur de la trésorerie était porteuses. Ce fut le cas.

Comme les deux années précédentes, quelques frais de structures ont continué d'augmenter. Malgré un contexte économique difficile et une inflation en baisse mais toujours existante, la majorité des postes ont été tenus. Ce fut plus difficile en ce qui concerne les collectifs car les prix de transports, de logement et de restauration ont changé de dimension ces dernières années.

Beaucoup d'efforts et un bon travail collaboratif avec l'Agence Nationale du Sport a toutefois permis la maîtrise budgétaire mais au détriment de certaines actions.

Les subventions publiques liées au contrat développement ont été versées très tardivement après une négociation à l'automne. Malgré cela, les progrès en matière de trésorerie ont permis de passer les périodes historiquement difficiles sans encombre.

Toujours attentive à son budget, la Fédération a réussi à mener à bien plusieurs projets dont de nouvelles actions en matière de Sport et Citoyenneté. Le dynamisme des clubs est continu et a permis une nouvelle fois de battre un record historique de licenciés.

La nouvelle équipe dirigeante a pris ses fonctions à l'hiver dernier et peut engager de nouvelles actions structurantes en faveur de notre Fédération.

En 2026, des démarches sont en cours pour un changement de siège social qui passera par une étape transitoire puis une réflexion sur une éventuelle acquisition. Le but étant d'améliorer significativement les conditions de travail tout en créant un patrimoine pour l'association.

CHANGEMENTS COMPTABLES

La Fédération a décidé d'appliquer les règlements ANC 2022-06 et 2023-03 à compter de l'exercice ouvert à compter du 01/01/2025.

Les impacts sur les comptes 2025 ne concernent que la classification de mises au rebut d'immobilisations et d'amendes en résultat d'exploitation.

Aucun soldes ou rubriques 31/12/2024 ne sont concernés par le nouveau règlement comptable 2023-03. Il n'y a donc pas eu lieu, dans les comptes au 31/12/2025, de quelconque reclassement de présentation de postes de l'année antérieure 31/12/2024.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 et le règlement ANC 2023-03 qui coordonne la modification d'autres règlements, notamment l'ANC 2018-06 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

- Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
- Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

- Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
- Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » .

- Présentation du bilan :

- Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Par mesure de simplification, les immobilisations non décomposables à l'origine sont amorties sur leur durée d'usage. Il n'existe pas d'immobilisation décomposable au sein de la Fédération au regard des seuils de signification.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La seule immobilisation financière correspond au dépôt de garantie versé au titre du loyer du siège social à Paris.

AMORTISSEMENTS

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ci-dessous :

- | | |
|---|--------------|
| • Logiciels | 01 à 05 ans, |
| • Installations techniques, matériel et outillage industriels | 3 à 10 ans, |
| • Agencements, aménagements des terrains | 3 à 10 ans, |
| • Matériel de transport | 10 ans, |
| • Matériel de bureau et informatique | 3 ans, |
| • Mobilier | 05 à 10 ans. |

STOCKS

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

CREANCES

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

METHODE POUR LA COMPTABILISATION DES PRODUITS

La comptabilisation des licences et cotisations est fonction de leur fait générateur qui correspond à leur engagement et souscription.

Les subventions perçues sont considérées et comptabilisées en tant que subventions d'exploitation. Leur montant est défini selon des contrats pluriannuels et peut évoluer par l'émission d'avenants.

Les subventions sont comptabilisées sur les exercices auxquels elles se rapportent contractuellement en vue de couvrir les dépenses et actions dédiées sur l'année concernée.

Les dons manuels sont comptabilisés en produits lors de la transmission effective des valeurs par le donateur, soit lors de leur encaissement en banque.

Lorsque les dons prennent la forme de renonciation au paiement de prestations de services ou de remboursement de frais, les dons sont comptabilisés lorsque le donateur renonce expressément au remboursement/paiement de ses prestations. L'évaluation de la valeur, objet de la renonciation, est réalisée par le donateur contre remise de facture ou de justificatifs de dépenses.

Les ventes de marchandises correspondent aux ventes de produits depuis le site Internet de la Fédération ou lors de ventes réalisées directement au siège à Paris ou lors d'événements et compétitions nationales. Les ventes sont ainsi comptabilisées lors de la remise et livraison des produits vendus.

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

ANALYSE DES FONDS DEDIES

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Il n'existe pas de fonds dédiés à relever à la clôture de l'exercice.

Les fonds dédiés constatés au 31/12/2024 (25 604 euros au titre du contrat de développement du Baseball5) ont été entièrement utilisés au cours de l'exercice 2025 ; ils ont ainsi été intégralement repris comptablement.

REGIME FISCAL

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

REMUNERATIONS DES CADRES DIRIGEANTS

Le montant des rémunérations sur l'exercice 2025 des trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'élève à un total brut de 121 951 euros.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	22 073			22 073
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 073			22 073
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	19 456			19 456
Autres immobilisations corporelles	96 426	2 300	1 251	97 476
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	115 882	2 300	1 251	116 931
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 899			5 899
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 899			5 899
TOTAL GÉNÉRAL	143 854	2 300	1 251	144 903

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	2 300			2 300		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	2 300			2 300		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	1 251			1 251		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	1 251			1 251		

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	22 073			22 073
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 073			22 073
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	17 801	906		18 706
Autres immobilisations corporelles	73 356	6 319	313	79 362
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	91 157	7 224	313	98 068
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	113 230	7 224	313	120 141

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	7 224				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	7 224				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	313			
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	313			

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	5 899		5 899
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	19 755	19 755	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 027	3 027	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	277 740	277 740	
Charges constatées d'avance	2 160	2 160	
TOTAL	308 581	302 682	5 899
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :	- A 1 an max. à l'origine - A plus d'1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	129 438	129 438		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	28 207	28 207		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 028	28 028		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	440	440		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	142 856	142 856		
Produits constatés d'avance	342 041	342 041		
TOTAL	671 011	671 011		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Fonds non remboursables		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 996	29 364
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	38 450	24 844
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	22 615	18 320
TOTAL	99 060	72 528

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation	342 041	392 684
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		342 041	392 684

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	2 160	3 855
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		2 160	3 855

Les produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice se détaillent comme suit :

- Subventions : 16 234 €
- Licences : 277 874 €
- cotisations, affiliations et mutations : 46 453 €
- Divers prestations (campagne Hello Asso) : 1 480 €

L'intégralité des charges constatées d'avance au 31/12/2025 correspond à des aides accordées pour la création de clubs.

Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics						
Subventions d'exploitation		587 655				587 655
Subventions d'investissement						
TOTAL		587 655				587 655

Les subventions de l'exercice se détaillent comme suit :

- Agence Nationale du Sport (ANS)
 - . Fonds de soutien à la production audiovisuelle : 5 000 €
 - . Contrat de performance initial : 377 000 €
 - . Avenant général contrat de performance : 50 000 €
 - . Avenant matériel contrat de performance : 25 000 €
 - . Contrat de développement : 105 000 €
- Ministère des Sports et de la Jeunesse (Knowledge Share Baseball) : 15 766 €
- Agence de Service de Paiement (ASP) (aides contrat apprentissage et services civiques) : 8 438 €
- Région Paris Ile-de-France (Super League Softball) : 1 451 €

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contrat de dévelopt. Baseball	25 064		25 064				
TOTAL	25 064		25 064				
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	25 064		25 064				
(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif							
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts							

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL				

Variation des fonds dédiés - Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Contrat de dévelopt. Baseball	25 064		25 064				
TOTAL	25 064		25 064				
(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif							
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts							

Variation des fonds propres 431-5
(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	-11 970	131 253			119 282
Excédent ou déficit de l'exercice	131 253	-131 253	115 730		115 730
Situation nette	119 282		115 730		235 012
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	119 282		115 730		235 012

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	3
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	5

Honoraires des commissaires aux comptes

Commissaires	Honoraires de certification des comptes	Honoraires autres
Honoraires provisionnés TTC au titre de l'audit légal des comptes 31/12/2025	12 000	
TOTAL	12 000	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'ensemble des produits d'exploitation présentées ci-dessous est intégralement réalisés en France.

Licences et cotisations

Le produit total relatif aux licences et cotisations 2025 est détaillé ci-dessous :

Licences	526 200
Cotisations et affiliations	46 821
Total	573 021

Prestations de services

Les prestations de services de l'exercice sont réalisées et s'analysent comme suit :

Amendes	25 795
Engagements compétitions	103 120
Pensions	171 560
Mutations et transferts	16 580
Provision sur frais Arbitrage Baseball	69 709
Provision sur frais Scorage Baseball	19 389
Provision sur frais Arbitrage Softball	40 235
Provision sur frais Scorage Softball	8 884
Indemnité de formations	50 688
Autres produits et refacturations	124 278
Total	630 237

Dons manuels

Les dons manuels 2025 se décomposent de la manière suivante :

Dons manuels directs	8 000
Campagnes Hello Asso 2025	70 618
Renoncations à remboursement de frais	5 213
Produit constaté d'avance Hello Asso 2024	2 620
Produit constaté d'avance Hello Asso 2025	-1 480
Total	84 971